Val-de-Ruz

Informations officielles

Edition du 11 novembre 2021

Éditorial

Un vivier à Val-de-Ruz

Depuis des dizaines d'années, le Val-de-Ruz est un vivier de sportifs d'élite qui ont excellé dans leur domaine de prédilection et qui sont toujours, pour certains, dans les meilleurs.

Ils ont pu bénéficier des installations de notre région, mais aussi d'un cadre naturel favorisant tant les sports d'été que ceux d'hiver. Par la suite, ces athlètes ont dû se déplacer pour progresser et se mesurer à d'autres compétiteurs, en Suisse et à l'étranger, mais toujours avec le souvenir de leurs débuts à Val-de-Ruz et le plaisir d'y habiter ou d'y revenir pour pratiquer leur passion et partager, par là même, l'expérience acquise au bénéfice de la relève vaudruzienne.

Dès mon arrivée, j'ai voulu rencontrer les comités des sociétés sportives actives sur notre territoire afin qu'ils me parlent de leur sport, de leurs besoins, mais également de leurs visions à cinq ou dix ans. Ces rencontres permettent une prise de température *in situ*, de laquelle découlera une analyse objective de leurs attentes.

Sur le plan des installations mises à disposition des écoles et des divers utilisateurs, nous avons la chance d'avoir des salles de sport performantes et bien équipées dans la plupart des villages, trois piscines communales ainsi que plusieurs stands de tir et terrains de football bien entretenus. Cependant, certaines sont vieillissantes comme l'anneau d'athlétisme des Geneveys-sur-Coffrane, lequel n'est plus très plat et dont le revêtement synthétique se désagrège ou la piscine d'Engollon, qui date de 1968 et dont les installations arrivent en bout de course. Le célèbre toboggan bleu, les bâtiments, vestiaires et restaurant ainsi que le bassin principal de natation devront subir une solide rénovation.

Pour terminer ce survol des activités sportives vaudruziennes, je citerai le triathlon «populaire et jeunesse», qui attire de nombreux participants d'ici et d'ailleurs, V2R Bouge, manifestation d'importance qui met à l'honneur la mobilité douce à Val-de-Ruz, où l'on se déplace à pied ou en vélo, seul, en équipe ou en famille et enfin le Campus Tour, organisé sur une journée par le Cercle scolaire de Val-de-Ruz, lors duquel 2'200 élèves découvrent leur vallée, à pied ou à vélo, sur un parcours sécurisé et balisé, en effectuant au total près de 35'000 km.

Alors, je ne vous dirai qu'une chose: BRAVO à toutes et à tous!

Jean-Claude Brechbühler, conseiller communal

Dernière séance du Législatif

Lors de sa séance du 25 octobre 2021, le Conseil général a pris les décisions suivantes:

Objet	Pour	Contre	Abst.
Demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'250'000 pour la construction d'un bâtiment commun avec l'État de Neuchâtel et comprenant une halle à copeaux à Cernier: acceptée	À l'unanimité		
Contre-projet à l'initiative populaire pour le maintien du Bibliobus: accepté	27	12	0
Remplacement dans les commissions: accepté	À l'unanimité		
Désignation de l'organe de révision pour le contrôle des comptes communaux 2021 à 2023: acceptée	À l'unanimité		
Réponse au postulat PO20.001 «Installation de panneaux photovoltaïques»: classement du postulat accepté	À l'unanimité		
Réponse au postulat PO20.002 «Pas de limitation à 30km/h sur un axe principal»: classement du postulat accepté	38	0	1
Réponse au postulat PO21.002 «Politique de durabilité lors des rénovations»: classement du postulat accepté	À l'unanimité		
Réponse à la motion M21.003 «Plan de relance post-Covid»: classement de la motion accepté	À l'unanimité		
Motion M21.007 «Route Fontaines-Chézard: pour un axe de mobilité douce le week-end»: refusée sur décision du président	19	19	1
Proposition PR21.001 «Valoriser la présidence du Conseil général»: refusée	18	20	1

Les rapports figurent sur le site internet communal. Il a en outre été donné réponse à deux interpellations et à cinq questions.

Gardons nos forêts propres

Le service forestier, par ses quatre gardes et son équipe, effectue de nombreuses tâches pour entretenir les 3'200 ha de forêts communales et plus de 140 km de chemins de dessertes. Au-delà de son travail de production de bois et d'entretien des arbres, il contrôle le respect des règles d'accès à la forêt et la propreté.

La forêt est appréciée pour se balader, passer un moment de détente, pratiquer un sport doux ou encore observer la faune et la flore. L'enjeu est de la conserver sans détritus.

Depuis peu, une recrudescence des dépôts de déchets en tout genre aux abords des chemins, de création de mini-décharge ou de compostière a été constatée. Tous ces actes sont interdits; cela comprend le dépôt de cailloux ou de déchets végétaux. Ils sont passibles d'une dénonciation au Ministère public ainsi que d'une amende.

La Commune invite donc chacun à utiliser les écopoints, déchèteries et/ou la Compostière pour le dépôt de ses déchets. Ceux-ci doivent toujours être ramenés chez soi et ne jamais rester en forêt, en particulier après une torrée ou un pique-nique. La nature vous remercie.

Offres d'emploi

La Commune met au concours les places d'apprentissage suivantes, pour août 2022:

- 1 apprenti employé de commerce (F/H);
- 1 apprenti forestier-bûcheron (F/H);
- 1 apprenti agent d'exploitation (F/H).

Consultez le site internet communal pour plus de détails et n'hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats à l'administration des ressources humaines par courrier électronique à *rh.val-de-ruz@ne.ch*.

Anniversaires et jubilés

Fêtent en novembre 2021:

Noces de diamant (60 ans)
- Robert-Charrue Jeanne-Marie et Denis, à Chézard-Saint-Martin.

90 ans
- Besson Marguerite, à La Vue-des-Alpes;
- Maire Susanne, au Pâquier.

Cartes journalières CFF

Pour l'année 2022, la Commune met à disposition de sa population quatre jeux de cartes journalières CFF, au prix inchangé de CHF 43 l'unité.

La carte journalière donne droit à un nombre illimité de courses en 2e classe sur les lignes du rayon de validité de l'abonnement général.

Les disponibilités sont consultables sur le site internet communal et les réservations s'effectuent par téléphone auprès du contrôle des habitants au 032 886 56 23.

Nocturnes

Les magasins ont la possibilité d'élargir leurs heures d'ouverture les **vendredi 26 novembre et mercredi 22 décembre 2021** jusqu'à 21h00. Les commerces sont autorisés à ouvrir également le **dimanche 19 décembre 2021** durant un maximum de sept heures, entre 09h00 et 18h00.

Nominations au SDI VdR

Le Conseil communal a nommé, avec effet au 1er décembre 2021, deux membres du Service de défense incendie du Val-de-Ruz (SDI VdR) au grade de:

- sergent-major: Frédéric Jacot;
- sergent: Thomas Naulin.

Ils sont remerciés de leur engagement au profit de la collectivité au travers du SDI VdR.

Espaces mis à ban

Les nombreux préaux de collèges, terrains de sport ainsi que les places de jeux communales sont très appréciés par la population et, lorsque la météo le permet, ces espaces fourmillent d'activités diverses.

La plupart des utilisateurs respectent les infrastructures et les activités bruyantes diminuent en début de soirée. La Commune ne fait pas exception au fait que certains groupes de personnes ne respectent pas ce qui est mis à disposition et pensent que les espaces communaux sont en permanence libres d'accès sans restriction d'activité. Ce manque de bon sens péjore la tranquillité des riverains et parfois endommage les espaces mis à disposition.

Ce constat a motivé les Autorités à réaliser une pose de panneaux de mise à ban, qui rappellent l'aspect privé des espaces tout en indiquant des plages horaires durant lesquelles l'accès y est autorisé.

L'objectif n'est pas de restreindre l'accès aux espaces, mais bien d'indiquer clairement les paramètres d'utilisation.

Le dialogue entre les usagers des espaces concernés et les riverains doit prévaloir. Toutefois, en cas d'abus, la mise à ban officielle d'un espace permet aux services de sécurité d'intervenir en toute transparence et, si nécessaire, en dernier recours de verbaliser les contrevenants.

Bons à gagner

Dans le cadre de son action de soutien aux établissements publics, le Conseil communal met en jeu chaque semaine une vingtaine de bons d'une valeur de CHF 25.

Tentez votre chance en vous inscrivant une seule fois au tirage au sort au moyen du bulletin ci-contre, disponible également en ligne sur le site internet communal ainsi que sur demande auprès des guichets communaux de Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane.

La participation est restreinte aux personnes ayant une adresse dans la commune. Tous les bulletins «malchanceux» sont remis en jeu à chaque tirage.

Les gagnants recevront les bons par La Poste et leurs noms ne seront pas communiqués dans les pages communales.

Val-de-Ruz

Gagnez un bon de CHF 25

Soutien aux établissements publics
Bulletin de participation

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____

Localité : _____

Date de naissance : _____

A déposer ou envoyer:
Rue de l'Epervier 6
2053 Cernier

commune.val-de-ruz@ne.ch
www.val-de-ruz.ch

Reprise du trafic ferroviaire

Depuis le 1er novembre 2021, la commune est à nouveau desservie par train. La phase intensive du chantier d'assainissement des voies ferrées est terminée. Des travaux ayant encore lieu de nuit, le moment est venu de faire le point sur les horaires en vigueur.

Jusqu'à vendredi 10 décembre 2021, y compris:
du début du service jusqu'à 20h30 → circulation des trains et horaires de bus normaux;
de 20h30 à la fin du service → trains remplacés par des bus spéciaux et horaires modifiés sur les lignes de bus 422, 423 et 424.

De samedi 11 décembre à dimanche 9 janvier 2022:
circulation des trains et exploitation selon les horaires de bus normaux, soir y compris.

De lundi 10 janvier 2022 à vendredi 25 février 2022:
les nuits de lundi à vendredi, de 20h30 à la fin du service → trains remplacés par des bus spéciaux entre Les Hauts-Geneveys et La Chaux-de-Fonds, sans modification des horaires des bus sur les lignes 421, 422, 423 et 424;
circulation normale les nuits de vendredi à lundi ainsi que depuis le début du service jusqu'à 20h30.

À noter que l'horaire 2021-2022 entre en vigueur dans toute la Suisse le dimanche 12 décembre 2021. Il ne comporte pas de modification en ce qui concerne la desserte de Val-de-Ruz.

Dans tous les cas, il reste vivement recommandé de se référer aux horaires électroniques en ligne, accessibles par internet ou par les applications pour smartphone des compagnies de transports.

Art-en-Vue

Bilan pour la 2e édition

Après cinq mois d'animation artistique, les paysages de La Vue-des-Alpes retrouvent leur sérénité bucolique avec la fin du festival *Art-en-Vue: Dialogue avec le paysage*. Les treize œuvres imaginées par l'artiste Emmanuel Dupasquier, dit Paxon, ont été démontées début novembre. Plusieurs vont être récupérées par les artistes et les partenaires. Les bottes qui constituaient le mur de paille ont été réutilisées par des agriculteurs de la région.

L'ouverture exceptionnelle d'anciens chemins a permis de renforcer une vision de développement doux de La Vue-des-Alpes autour de boucles pédestres courtes, rendues attractives grâce aux installations artistiques. Ces chemins ont été fermés au public au terme du festival.

Les organisateurs se félicitent du bon accueil de la manifestation, tant par les habitants des lieux que par les visiteurs. Nombreux ont été les retours positifs effectués sur place. Difficile en revanche de donner un chiffre précis de fréquentation, les œuvres étant réparties sur un vaste périmètre ne permettant pas un comptage spécifique. La météo capricieuse de cet été a par ailleurs joué les trouble-fêtes, la fréquentation accrue des beaux week-ends d'automne en témoigne.

Rendez-vous en 2023 avec, pour thèmes centraux, la forêt et le bois.